

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021- 01 - 05

Nombre de Conseillers 33

Séance du 26 janvier 2021

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

En exercice : 33
Présents : 31
Représentés : 2

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
réuni en cette période d'urgence sanitaire sur la convocation et sous
la présidence de Monsieur le Maire, à distance par visioconférence
et ce, en application de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et
de la délibération n°2020.04.01 du 14 avril 2020,

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoins : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

C.A.S.S.B

**APPROBATION DU RAPPORT
DE LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES
CHARGES TRANSFEREES
(C.L.E.C.T)**

Conseillers Municipaux: Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN
Anne-Laure, ETCHANCHU Helen, GIACALONE Sabine, GROC
Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-
MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne,
Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick,
HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan,
OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian,
ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

**INTEGRATION DE VOIRIES
COMMUNAUTAIRES
EAUX PLUVIALES URBAINES**

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Laurene CATANI (procuration à
Madame Andrée SAMAT), Laura GENEVOIS (procuration à Monsieur
Dominique OLIVIER)

**ATTRIBUTIONS
DE COMPENSATION
DEFINITIVES
2020**

***A ce point de l'ordre du jour Madame Laura GENEVOIS,
Conseillère Municipale est absente et représentée***

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire
de séance.

Rapporteur : Monsieur FERRARA

Il est rappelé au Conseil Municipal que les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. Il s'agit d'une dépense obligatoire de l'EPCI.

A ce titre, Monsieur le Maire présente le compte rendu de décisions et les propositions formulées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est réunie le 30 novembre 2020 pour :

- Arrêter les nouveaux montants des attributions de compensation conformément aux règles de calcul définies en la matière par la CLECT du 12 juin 2017, dont le rapport a été adopté par le Conseil Communautaire le 26 juin 2017, suite à la délibération du 12 octobre 2020, par laquelle le Bureau Communautaire a décidé d'intégrer dans la voirie communautaire de nouvelles voies et places de la Commune d'Evenos.
- Arrêter les attributions de compensation définitives 2020

COMMUNES	Attributions de compensation 2020 provisoire	Attributions de compensation 2020 définitive
Bandol	2 355 684	2 323 676
Evenos	76 163	78 734
La Cadière d'Azur	87 425	86 433
Le Beausset	691 423	689 048
Le Castellet	129 263	127 931
Riboux		
Saint-Cyr-sur-Mer	893 789	882 026
Sanary-sur-Mer	3 663 588	3 705 022
Signes	1 512 659	1 516 463
TOTAL	9 409 994	9 409 333

- Fixer les principes d'évaluation des charges liées au transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU).

Il est précisé que le compte-rendu de décisions et les propositions précitées et formulées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est réunie le 30 novembre 2020 doivent être soumis aux Conseils Municipaux des Communes-membres.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter les propositions précitées et formulées par la CLECT et d'approuver le compte rendu de décisions joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal par :

30 voix POUR

3 ABSTENTIONS

(Madame Béatrice AIELLO)

(Monsieur Dominique OLIVIER, Madame Laura GENEVOIS (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER))

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve les propositions précitées et formulées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Prend connaissance et approuve le compte-rendu de décisions ci-joint de la CLECT qui s'est réunie le 30 novembre 2020 ainsi que les propositions qu'il comprend.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture
063-218301125-20210126-DEL20210105-DE
Date de télétransmission : 27/01/2021
Date de réception préfecture : 27/01/2021